L'Église glorifiée, la nouvelle terre et le règne éternel

1. Une question de départ : quelle sera la relation entre l'Église et la nouvelle terre ?

Dans la perspective prémillénariste dispensationaliste, on distingue généralement la vocation céleste de l'Église et les promesses terrestres faites à Israël. Mais cette distinction, fondée sur plusieurs passages bibliques, n'impose pas une séparation géographique éternelle.
La question est donc la suivante : les rachetés glorifiés pourront-ils être présents sur la terre, durant le Millénium puis dans la nouvelle création ?
L'Écriture affirme clairement leur association au règne de Christ et leur héritage universel ; elle décrit beaucoup moins précisément leur résidence et leurs déplacements.
Il faut donc distinguer les affirmations explicites des conclusions vraisemblables.

2. Pourquoi recevoir un corps glorifié ?

La résurrection corporelle est au cœur de l'espérance chrétienne. Selon 1 Cor 15v42-53, le corps ressuscité sera *incorruptible, glorieux et spirituel* : ce dernier adjectif ne signifie pas immatériel, mais adapté à la vie nouvelle.
Phil 3v21 annonce que Christ transformera notre corps pour le rendre conforme à son corps glorieux.
Le croyant est avec Christ après la mort, mais cet état désincarné n'est pas l'accomplissement final de son espérance, il désire être *revêtu* plutôt que *dépouillé* (2 Cor 5v1-4). Dieu ne sauve pas seulement l'âme : il rachète aussi le corps.
Le Seigneur ressuscité constitue notre modèle. Il se manifeste sur terre, parle, se laisse toucher et mange avec ses disciples (Luc 24v39-43 ; Jean 20v19).
Cela prouve qu'un corps ressuscité peut réellement interagir avec le monde terrestre. Ce n'est pas une preuve que tous les glorifiés feront de même, mais leur condition céleste ne rend pas cette présence impossible.
Jésus conserve d'ailleurs son humanité glorifiée après l'ascension. Être « céleste » ne signifie ni être désincarné, ni être nécessairement absent de la terre.

3. Les nouveaux cieux ET la nouvelle terre : notre espérance et notre héritage

Pierre écrit : *Mais, selon sa promesse, nous attendons de nouveaux cieux et une nouvelle terre, dans lesquels la justice habite (2 Pi 3v13).*
Cette promesse concerne directement les croyants. Si elle ne prouve pas qu'ils résideront sur la nouvelle terre, elle interdit d'en faire une réalité étrangère à leur espérance.
Paul va plus loin : *toutes choses sont à vous*, y compris *le monde* et *les choses à venir* (1 Cor 3v21-23). Les croyants sont *cohéritiers de Christ* (Rom 8v17), lui que Dieu a établi *héritier de toutes choses* (Héb 1v2).
Apo 21v7 promet au vainqueur l'héritage des réalités nouvelles. Ces textes soutiennent fortement l'idée que la création renouvelée appartient à l'héritage des rachetés de l'Église.
Rom 8v19-23 associe l'affranchissement de la création à la délivrance du corps des enfants de Dieu.
La résurrection de l'homme et le renouvellement de la création ne sont pas deux projets indépendants. Cela rend cohérente une participation corporelle des glorifiés à la vie de la nouvelle création, sans en préciser les modalités.

4. La Nouvelle Jérusalem, l'Épouse et les nations

Apo 21v2,9-10 présente la Nouvelle Jérusalem comme l'Épouse de l'Agneau. Dans l'interprétation que nous retenons, elle représente l'Église glorifiée, distincte des nations rachetées. Cette identification est cohérente avec plusieurs images du Nouveau Testament, mais certains détails de la vision restent discutés.
La cité *descend du ciel d'auprès de Dieu*. Son origine céleste est incontestable ; le texte ne précise pas si elle repose matériellement sur la terre.
En revanche, sa relation avec la nouvelle terre est manifeste : les nations bénéficient de sa lumière et apportent leur gloire dans la cité (21v24-26). Les portes ouvertes suggèrent l'absence d'exclusion et la communion, sans constituer une description technique des déplacements.
Apo 22v2 mentionne les feuilles de l'arbre de vie *pour la guérison des nations*. Cette image peut exprimer la plénitude de vie et les bienfaits permanents accordés aux nations, sans supposer la persistance de maladies après la disparition de la mort et de la malédiction (21v4 ; 22v3). Une lecture millénaire de 21v9–22v5 reste défendue par certains commentateurs ; la question n'est pas tranchée par ce seul mot.

5. « Les saints jugeront le monde » : que signifie juger ?

En 1 Cor 6v2-3, Paul affirme que les saints jugeront le monde, et même les anges. Le verbe grec *krinō* peut signifier examiner, prononcer une sentence ou exercer une autorité judiciaire.
Le contexte immédiat est pratique : puisque les Corinthiens sont destinés à une telle dignité, ils devraient savoir régler avec sagesse leurs différends présents.
Daniel 7v22, Apo 20v4 et Matt 19v28 rapprochent jugement, trônes et royaume. Dans une lecture prémillénariste, les saints participeront donc à l'autorité royale et judiciaire de Christ pendant les mille ans.
Juger le monde ne signifie pas que chaque croyant condamnera personnellement chaque habitant. L'expression annonce plutôt une participation collective à l'exercice de la justice et du gouvernement de Christ.
Elle ne permet pas, à elle seule, de localiser physiquement les saints.

6. Le règne des saints pendant le Millénium et dans l'éternité

Pendant le Millénium, le péché et la mort n'ont pas encore totalement disparu ; une dernière révolte intervient même à la fin des mille ans (Apo 20v7-10). Le gouvernement de Christ comporte alors la soumission des ennemis et l'exercice du jugement. Apo 20v4-6 associe explicitement les saints ressuscités à ce règne.
Dans l'état éternel, en revanche, il n'y a plus de mort, de malédiction ni de révolte (Apo 21v4 ; 22v3). Le jugement répressif n'a donc plus de raison d'être.
Pourtant, Apo 22v5 affirme que les serviteurs de Dieu *régneront aux siècles des siècles*. Le verbe est ici *basileuō* (= régner), et non *krinō* (= juger). Le règne éternel ne doit donc pas être réduit à la sanction du mal.
Le rapprochement avec Gen 1v26-28 est éclairant : avant même le péché, Dieu confie à l'homme une domination sur la création. Cette vocation n'est pas d'abord punitive ; elle comprend responsabilité, soin et administration.
Le Ps 8, cité en Héb 2v5-9, trouve son accomplissement en Jésus, le véritable Homme couronné de gloire.
Associés à lui, les rachetés peuvent participer à l'accomplissement de ce dessein initial.
Apo 22v3-5 rapproche deux activités : *ses esclaves le serviront* et *ils régneront*. Dans l'éternité, le règne pourrait donc désigner une participation heureuse au service de Dieu, à la gloire de Christ et, peut-être, à l'administration harmonieuse de la création. Les fonctions concrètes et l'identité exacte des sujets de ce règne ne sont pas précisées.

7. Christ remet le royaume au Père : son règne prend-il fin ?

Selon 1 Cor 15v24-28, Christ remet le royaume au Père après avoir aboli toute puissance ennemie, la mort étant le dernier ennemi.
Cela n'exige pas que Christ cesse d'être roi. On peut distinguer le règne médiatorial orienté vers la victoire sur les ennemis, qui atteint son but, et la royauté glorieuse qui demeure.
Apo 22v5 annonce un règne éternel des serviteurs de Dieu, ce qui s'accorde avec l'état final décrit en 1 Cor 15v28, où *Dieu sera tout en tous.*
Cette harmonisation est solide, même si le texte ne décrit pas l'organisation de l'éternité.

8. Ce que nous pouvons conclure — et ce qui reste ouvert

Trois convictions ressortent de l'ensemble des passages :

- les croyants de l'Église ressusciteront corporellement et seront conformes à Christ
- les nouveaux cieux et la nouvelle terre appartiennent à leur espérance et à leur héritage
- ils sont associés au règne de Christ, tandis que les serviteurs de Dieu règnent éternellement

L'Église possède une vocation céleste : elle est unie à Christ glorifié et appelée à partager sa gloire et son règne.
Mais cette vocation n'implique pas nécessairement une résidence exclusivement céleste.
Pierre affirme que *nous attendons de nouveaux cieux et une nouvelle terre* (2 Pi 3v13), tandis que Paul nous présente comme *cohéritiers de Christ, héritier de toutes choses* (Rom 8v17 ; Héb 1v2).
Il paraît donc difficile d'exclure définitivement l'Église de cette nouvelle terre qui fait partie de son espérance et de son héritage. Sa résurrection corporelle et sa participation au règne de Christ rendent plausible une présence réelle sur terre, pendant le Millénium comme dans l'état éternel.

L'Écriture ne précise toutefois ni la résidence des saints glorifiés ni les modalités de leurs déplacements. Il convient donc de ne transformer ni leur vocation céleste en interdiction de présence terrestre, ni cette présence possible en certitude biblique.

Annexe : les avis de quelques exégètes prémillénaristes sur la question

Ces auteurs partagent la conviction que l'Église possède une vocation céleste et régnera avec Christ, mais ils diffèrent quelque peu sur ses relations concrètes avec la terre. On pourra consulter avec profit les articles cités.

⇒ Marc Tapernoux > Introduction à l'étude de la prophétie
Pendant le Millénium, Christ régnera sur la terre, sans y résider personnellement ; il y exercera son autorité par l'intermédiaire du prince décrit en Ézéchiel 44–48.
L'Église régnera avec Christ et exercera une influence sur les nations terrestres, sans être confondue avec les hommes vivant sur la terre.
Marc Tapernoux reconnaît toutefois que les modalités concrètes des relations entre les saints glorifiés et les habitants de la terre ne sont pas révélées.
Dans l'état éternel, il distingue l'Église, représentée par la Nouvelle Jérusalem et l'Épouse de Christ, des hommes qui habiteront la nouvelle terre, tout en admettant des relations entre eux.
Sa position privilégie donc une demeure céleste permanente de l'Église, mais il ne démontre pas bibliquement que ses membres ne pourront jamais se rendre corporellement sur la terre, que ce soit pendant le Millénium ou dans l'état éternel.

⇒ Christian Briem > Je vis le ciel ouvert
Lors de son retour en gloire (Apo 19), Christ interviendra personnellement sur la terre pour établir son règne.
Pendant le Millénium, les saints ressuscités régneront avec Christ, tout en demeurant distincts des hommes vivant encore dans leur condition naturelle.
Dans l'état éternel, il maintient une distinction entre l'Église, habitation de Dieu, et les hommes qui habiteront la nouvelle terre. Mais il affirme qu'elle descendra effectivement sur la nouvelle terre pour être l'habitation de Dieu avec les hommes.
Briem envisage explicitement la présence de l'Église-Nouvelle Jérusalem sur la nouvelle terre dans l'état éternel. Il ne précise toutefois pas les déplacements individuels des saints glorifiés.

⇒ H. L. Heijkoop > L'avenir
Pendant le Millénium, il affirme explicitement que les saints glorifiés viendront sur la terre, tout comme Christ, mais que leur lieu d'habitation véritable restera le ciel.
Il envisage ainsi des relations permanentes entre le ciel et la terre, la Nouvelle Jérusalem manifestant la gloire de l'Église aux nations terrestres.
Dans l'état éternel, il associe l'Église à la Nouvelle Jérusalem descendant du ciel vers la nouvelle terre, tout en maintenant sa vocation céleste et sa position particulière auprès de Christ.

⇒ William Kelly > Remarques sur l'Apocalypse
Pendant le Millénium, les saints glorifiés régneront avec Christ sur la terre, mais Kelly insiste sur leur position céleste plutôt que sur une résidence terrestre.
Il considère qu'Apo 21v9–22v5 décrit le Millénium, tandis qu'Apo 21v1-8 présente l'état éternel ; il s'appuie notamment sur la présence des nations, des rois et de la guérison des nations.
Dans l'état éternel, Kelly maintient une distinction entre l'Église-Nouvelle Jérusalem et les autres rachetés qui peupleront les nouveaux cieux et la nouvelle terre.
Ses commentaires ne précisent pas si les saints glorifiés pourront se rendre corporellement sur la terre.

NB : *D'autres exégètes prémillénaristes, notamment John Walvoord et J. Dwight Pentecost, maintiennent la distinction entre les saints glorifiés et les habitants terrestres du Millénium, tout en envisageant des relations réelles entre eux. Walvoord admet notamment que les saints glorifiés puissent se rendre sur la terre, à l'image de Christ ressuscité, sans que leur demeure cesse d'être céleste.*
Ils ne déduisent donc pas de la vocation céleste des saints une exclusion définitive de la terre.